

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2010009

Signataire : CS/RH

OBJET : Adhésion à l'association VOISINS SOLIDAIRES

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'action de l'association « Voisins Solidaires » dont l'objectif est de créer du lien social et de renforcer des solidarités de voisinage.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'adhérer à l'association « Voisins Solidaires »

VERSE la cotisation pour l'année 2010, d'un montant de 4 500 euros (quatre mille cinq cents euros) à l'association « Voisins Solidaires. »

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6281/020.

Pour le Maire

L'adjoint délégué